

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

# La Sauvegarde

SIÈGE SOCIAL : MONTRÉAL le 12 octobre 1950



M. A. de Margerie,  
Vonda,  
Sask.

Cher M. de Margerie,

Monsieur E. St-Arnaud vous mettra au courant de ce qui s'est passé au Comité de la Survivance à Québec. Son rapport corroborera le mien.

En ce qui concerne la situation générale des groupes, il est regrettable que l'A.C.F.C. n'ait pas fait parvenir un rapport détaillé de ses activités et de la situation des nôtres dans la province. Ces rapports sont lus au comité à une assemblée plénière et sont d'une grande importance parce qu'ils contribuent à former un courant de sympathie avec chaque groupe particulier. La Saskatchewan était la seule province qui n'avait pas de rapport d'écrit.

En ce qui concerne les postes de radio, M. Pouliot est revenu enthousiasmé de son passage à St-Boniface et à Edmonton et il a pleuré d'émotion en présentant son compte rendu. D'après lui, ces postes de radio ont accru, dans une très forte proportion, le prestige du groupe français dans ces deux provinces et ont fortement contribué à inculquer chez les enfants la fierté de leur langue, fierté qui, dit-il, disparaissait rapidement.

M. Pouliot a dit que le comité n'avait pas le droit de se désintéresser des groupes minoritaires et qu'il était grand temps que la Saskatchewan ait son tour pour la construction de ses postes.

La question de l'intérêt sur le capital qui est entre les mains du Comité demeure réglée dans le sens indiqué précédemment par le Comité et les intérêts supplémentaires restent acquis à la Saskatchewan à partir d'une date que j'ai oubliée.

M. Pouliot était d'avis que nous devrions retarder pour présenter de nouveau nos demandes de permis devant le bureau des gouverneurs. M. St-Arnaud et moi-même, d'accord avec M. l'abbé Gosselin, avons pris une attitude contraire parce qu'il est à craindre qu'une série de mauvaises récoltes ou de bas prix pour les grains, ou encore une nouvelle politique de restrictions, viennent fortement entraver les possibilités futures de construction. Ce point de vue a été adopté unanimement par l'assemblée.

M. Pouliot s'est rangé à cette opinion, mais a affirmé que les brefs qui ont été présentés au bureau des gouverneurs ne sont plus d'actualité et qu'il faudrait les refaire en se procurant toutes les lettres d'encouragement possible parce que celles qui sont au dossier remontent déjà à 3 ou 4 ans. Il serait absolument essentiel que vous vous procuriez un aussi grand nombre que possible de témoignages en faveur du poste, témoignages provenant de gens de langue anglaise.

La question financière constitue la crainte principale du bureau des gouverneurs. Il est donc essentiel que vous ayez, sinon des engagements, du moins des lettres ou tout autre communiqué à ce sujet provenant de compagnies de Saskatoon ou d'ailleurs, déclarant qu'elles sont prêtes à acheter des programmes d'annonces dès que le poste sera en opération.

J'ai déjà dit, et je crois que c'est dans l'ordre, que les curés des paroisses peuvent eux-mêmes promettre qu'ils achèteront des programmes annonces pour les événements sociaux de leur paroisse, programmes qui pourront être assez facilement payés par des soirées ou souscriptions particulières. Il faut absolument établir que le poste peut espérer des revenus suffisants pour permettre d'équilibrer son budget.

Dans le bref, à côté des lettres en question, il faut un plan de budget indiquant les recettes prévues en se basant sur les promesses déjà faites, en même temps que les dépenses envisagées.

K C'est donc presque un travail nouveau qu'il faut reprendre et comme les gouverneurs se réuniront probablement en décembre, il serait urgent que vous puissiez vous mettre au travail au plus vite pour être prêts à paraître devant eux à cette date. Le terme de M. Pouliot expire en janvier et je crains fortement que ce terme qui a déjà été renouvelé à trois reprises différentes ne le soit pas une quatrième fois. C'est pourquoi il serait urgent d'agir vite.

M. St-Arnaud est allé visiter le poste de Thetford Mines et il vous fera son rapport. Le Dr. Beauchemin n'a pas été très rassurant sur les possibilités de trouver un bon gérant, aussi bien que du personnel. C'est, d'après lui, le point principal qui entraînera plus de difficultés que la question financière elle-même. Un gérant de Québec qui n'est pas au courant de la situation dans l'Ouest donne assez rarement satisfaction.

J'ai l'impression que si vous pouviez trouver quelqu'un de l'Ouest qui irait passer un mois à St-Boniface et un mois peut-être dans l'Est, ce serait la meilleure solution. Il faudrait, bien entendu, que le quelqu'un en question ait une certaine éducation parce qu'il sera appelé à représenter le poste en bien des circonstances et il lui faudrait se préparer à ce travail qu'il ne connaît pas en prenant le temps nécessaire pour se familiariser avec les problèmes nouveaux pour lui. C'est pourquoi je suggérerais un séjour de trois semaines ou un mois dans l'Est et autant dans les postes de l'Ouest.

Je suis persuadé que les démarches doivent être faites sans retard malgré les mauvaises récoltes de cette année. Quand le permis sera accordé, vous aurez une période de six ou neuf mois pour commencer les travaux, période qui, pour une bonne raison, peut être prolongée.

M. Pouliot nous signale le danger d'un nouveau poste toujours possible à Saskatoon. Il compte qu'il sera facile de faire une entente avec les propriétaires du poste actuel en leur faisant comprendre que Saskatoon est une ville trop importante pour n'avoir qu'un seul poste et qu'un poste français qui barrerait la route à tout autre poste serait bien moins gênant pour eux que l'établissement d'un deuxième poste anglais.

J'adresse copie de cette lettre et rapport à M. Maurice Demay ainsi qu'à mon frère.

Je demeure, cher monsieur de Margerie,

Votre tout dévoué,



Raymond Denis,  
Organisateur général

RD/EM